

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 1/2020

TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Bail à loyer

Incendie du bâtiment loué – Responsabilité du locataire – Présomption de responsabilité – Exonération – Preuve – Charge incombant au locataire – Objet – Absence de faute du locataire – Etat des lieux – Absence – Présomption de bon état des lieux – Présence d'un câble défectueux – Preuve à rapporter – Non-installation par le locataire – C. civ., art. 1733. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 464

Cautionnement

1° Pluralité de cautions – Actes distincts – Etendue de la garantie – Addition des engagements – Correspondance entre le montant des cautionnements et celui du crédit accordé – Indifférence – Exception – Intention contraire exprimée par les cautions – C. civ., art. 2015 et 2025. 530

2° Cautionnement solidaire – Débiteur principal en faillite – Admission de la créance au passif de la faillite – Opposabilité à la caution (non) – Possibilité pour la caution de contester la validité de la créance – C. civ., art. 2013. 530

Contrats, conventions et obligations

1° Porte-fort – Obligation de faire – Exécution de l'engagement par un tiers – Sanction de l'inexécution – Dommages et intérêts – C. civ., art. 1120. 502

2° Assureur – Subrogation dans les droits de l'assuré – Conditions – Action contre le tiers responsable – Règles de compétence matérielle – C. civ., art. 1249. 523

3° Action oblique – Conditions – Carence du débiteur – Notion – C. civ., art. 1166. 536

Divorce

1° Mesures provisoires – Compétence – Juge des référés – Juge aux affaires familiales (non) – Exception – Délégation – NCPC., art 932 et 1007-49. 515

2° Procédure – Mesures provisoires – Droit transitoire – Actions introduites avant le 1er novembre 2018 – Loi du 27 juin 2018, art. 15 ; C. civ., art. 267bis ancien. 515

Droit international privé

Conflit de juridictions – Privilège de nationalité – Limites – Litispendance – Conditions – C. civ., art. 14. 536

Droit pénal

Droit pénal général – Confiscation spéciale – Immeuble – Confiscation par équivalent – Confiscation limitée à un montant déterminé – Pluralité de créanciers – Transfert intégral de la propriété à l'Etat – Obligations de l'Etat – Aliénation de l'immeuble – Désintéressement des créanciers – Versement du solde au condamné – C. pén., art. 31. 455

Faillite

Appel d'un jugement rendu en matière de faillite – Notion – Délai – C. com., art. 465. 542

Libéralités

1° Partage d'ascendant – Donation-partage – Notion – But – Exclusion du partage judiciaire – C. civ., art. 1076. 518

2° Partage d'ascendant – Donation-partage – Forme – Exigence d'un acte unique (non) – C. civ., art. 1076. 518

Lois et règlements

Principes généraux du droit – Notion – Valeur juridique – C. civ., art. 1er. 506

Preuve (matière civile et commerciale)

Insanité d'esprit – Moyens de preuve – Expertise médicale – Moyen unique (non) – C. civ., art. 1341. 473

Procédure civile et commerciale

1° Ordonnance sur requête – Notion – Voies de recours – NCPC, art. 66. 500

2° Compétence matérielle – Bail à loyer – Etendue de la compétence exclusive du juge de paix – Contestations pouvant résulter de l'inexécution d'une obligation du bailleur ou du preneur – Règle de compétence d'ordre public – NCPC, art. 3. 523

3° Compétence matérielle – Connexité – Prorogation légale de compétence – Limites – Compétence matérielle d'attribution exclusive – Conséquence – Surséance à statuer – NCPC, art. 3 et 262. 523

4° Signification des actes de procédure – Election de domicile – Voies de recours – Effets de l'élection de domicile – NCPC., art. 571. 542

Procédure pénale

Témoins – Officier public, fonctionnaire, salarié ou agent chargé d'une mission de service public – Obligation d'aviser le Procureur d'Etat de faits susceptibles de constituer un crime ou un délit – Obligation de témoigner devant le juge d'instruction (non) – C. proc. pén., art. 23, paragraphe 2. 461

Référés

1° Référé-sauvegarde – Trouble manifestement illicite – Date d'appréciation – Date où le juge statue – NCPC, art. 933 al. 1er. 458

2° Référé sauvegarde – Voie de fait – Définition – Action positive ou abstention – NCPC., art. 933, al. 1er. 495

3° Référé sauvegarde – Voie de fait – Droit de rétention – Définition – Champ d'application – Rétention pouvant constituer une voie de fait – Conditions – NCPC., art. 933, al. 1er. 495

Responsabilité civile

1° Responsabilité des pouvoirs publics – Faute – Acte administratif annulé par le juge administratif – Principe d'unité des notions de faute et d'illégalité – Erreur d'appréciation ou d'interprétation de l'administration – Indifférence – C. civ., art. 1382 ; Loi du 1er septembre 1988, art. 1er, al. 1er. 506

- 2° Responsabilité des pouvoirs publics – Principe d’unité des notions de faute et d’illégalité – Source – Loi (non) – Principe général de droit – C. civ., art. 1382 ; Loi du 1er septembre 1988, art. 1er, al. 1er. 506
- 3° Responsabilité des pouvoirs publics – Principe d’unité des notions de faute et d’illégalité – Contrariété à la constitution (non) – Mise en cause de la répartition des compétences entre les juridictions administratives et judiciaires (non) – Emission d’arrêts de règlement (non) – Const., art. 84, 95, 95bis ; Loi du 1er septembre 1988, art. 1er, al. 1er. 506

Sécurité sociale

- 1° Indemnité pécuniaire de maladie – Condition – Incapacité de travail temporaire – Notion – Portée – Incapacité de travail ne devant pas nécessairement être totale – Incapacité de travail pouvant se limiter à l’incapacité d’exécuter les tâches que comporte le poste de travail occupé par l’assuré – Incapacité de travail pouvant donner lieu à une décision relative à un éventuel reclassement – C. sec. soc., art. 9 et 16 – C. trav., art. L- 552-2. - **Avec les conclusions du Parquet général.** 474
- 2° Contrôle médical de la sécurité sociale – Avis – Force probante – Avis ne privant pas les juridictions sociales de la liberté de prendre en compte d’autres éléments de preuve leur soumis – Application – Prise en considération possible de l’avis du médecin du travail ou de la décision de la Commission mixte de reclassement – C. sec. soc., art. 419. - **Avec les conclusions du Parquet général.** 474

Sociétés commerciales

- Théorie du voile – Mise en œuvre – Abus de la personnalité morale – Confusion entre la société et son actionnaire – Détention de toutes les parts sociales – Critère insuffisant – Loi du 10 août 1915, art. 100-2. 502